

**COMPTE RENDU DE LA VISIO-CONFÉRENCE ENTRE LE RECTORAT ET
LES REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES du jeudi 16
avril 2020**



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Présents pour le Rectorat: DRH, SG, IEN-A

Présents pour les organisations syndicales (+ la secrétaire du CHSCTA): AD-CFE-CGC, CFTC, CGTR, FO, FSU, SAIPER, SGEN-CFDT, SNALC, SNPTES, SPELC, SUD, UNSA

Le SG introduit la séance en évoquant les annonces sur la réouverture progressive des établissements prévue le 11 mai, soit le 14 dans notre académie. Pour la reprise, il confirme qu'il entend que les conditions sanitaires soient sécurisées pour les élèves et les personnels. Par ailleurs, l'organisation de cette reprise se fera en concertation avec les organisations syndicales, les collectivités et le CHSCTA. Il évoque aussi la possibilité de modifier le calendrier scolaire avec un report de la rentrée en août si besoin. Aucune solution n'est mise de côté.

SITUATION SANITAIRE

Les 20000 masques attendus pour les personnels des établissements scolaires qui devaient être distribués mardi sont actuellement bloqués en douane qui priorise les dédouanements en donnant en priorité le matériel au médical.

Le SG annonce que la situation devrait rapidement se régler.

Beaucoup de questions sur les conditions de vie des élèves : aide alimentaire faite par les collectivités territoriales, une prime sera donnée aux familles (part non attribuée pour la cantine), et pour les besoins d'urgence, les fonds sociaux des établissements seront ré-abondés en cas de besoin.

La cellule d'écoute est portée par les assistants sociaux de secteurs, les membres du Groupe de prévention des risques psychosociaux. Ils se tiendront à la disposition des personnels pendant la période des vacances entre le 1^{er} et le 13 mai pour les personnels qui en auront besoin.

SITUATION ADMINISTRATIVE DES PERSONNELS

ASA

Les problèmes persistent mettant des personnels en grande difficulté.

Il s'agit surtout de demandes sans réponses ainsi que d'un flou sur les éventuelles pièces à fournir. (ndlr : concernant les ASA pour raisons médicales, les personnels concernés adressent les éléments médicaux au médecin de prévention, seul habilité à y avoir accès. Les chefs d'établissement et les IEN n'ont pas le droit de les exiger.)

Les familles monoparentales sont aussi particulièrement touchées et les enseignants concernés parfois au bord du burn-out.

Le DRH prend note et acte du besoin de cadrer ces demandes. Il est d'accord qu'il doit y avoir de la bienveillance dans le traitement des personnels concernés.

A noter que pour les personnels en ASA pour raisons médicales/femmes enceintes, (en obligation de confinement donc) le confinement restera la règle après le 14 mai.

AGENTS NON TITULAIRES

Contractuels enseignants du 2nd degré : saisie des vœux sur **LILMAC** : le nouveau calendrier est à présent connu : 27 avril – 11 mai

Une circulaire sera envoyée pour fixer les modalités.

PERSONNELS ADMINISTRATIFS

Dans le cadre de la loi sur l'état d'urgence sanitaire, ces personnels peuvent se voir imposer des congés. Le Ministère a délégué à chaque académie la gestion de ses services pour l'organisation des congés. Le SG annonce qu'il n'y aura pas de personnel mis en congé d'office à la Réunion.

Attention ! Les ASA ne génèrent pas de RTT.

STAGIAIRES

Concernant les demandes abusives de certains inspecteurs envers les stagiaires sommés de justifier leur enseignement à distance par copies d'écran, tableaux d'activité à compléter..., le SG relancera les corps d'inspection pour leur demander la plus grande bienveillance. En tout état de cause, il ne pourra y avoir de situations plus défavorables que la situation antérieure au confinement : il ne peut y avoir d'évaluation du travail à distance.

Pour les stagiaires en procédure formelle ou renforcée, dans le contexte du confinement, les procédures de titularisation sont décalées. Les stagiaires seront en prolongement de fait pour leur accompagnement. Les jurys de titularisation devraient se réunir en décembre. Pour autant, les décisions seront appliquées de manière rétroactive avec prise d'effet au 1er septembre 2020.

AESH

Un courrier est parti hier pour faire le point sur les tâches effectués par les AESH car il y a 2 catégories de contrats et les missions sont bien définies.

De même, il y a appel à volontariat pour ceux qui seraient volontaires pour faire l'interface entre l'élève handicapé et l'enseignant. Ce dernier fournirait le travail pédagogique, l'AESH apporterait une aide 2 fois par semaine pour effectuer ce travail.

CONCOURS

Le SG rappelle les procédures fixées par le Ministère :

- concours internes ou concours dont les écrits ont déjà eu lieu : oral d'admission en septembre/octobre.
- concours externes : seulement un écrit d'admission en juin.

Le CRPE a 2500 candidats inscrits : le Rectorat réfléchit à la meilleure organisation pour assurer la sécurité sanitaire des candidats.

Concernant l'installation des futurs stagiaires, le rectorat attend le vademecum du ministère.

GESTION DE CARRIÈRE

Le DRH annonce que nous aurons des réponses la semaine prochaine concernant les campagnes de promotions et la tenue des CAPA.

PRIME PRÉVUE POUR LES PERSONNELS EN PRÉSENTIEL

Cette prime est prévue pour les personnels qui auront effectué du présentiel au prorata de leur activité. En l'état du cadre légal, les AED et AESH ne peuvent bénéficier de prime de par leur statut. La question sera posée pour voir si ce sera possible pour eux aussi.

CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

La surcharge de travail tant des personnels que des familles est constatée. L'épuisement commence à se faire sentir et s'expliquerait en partie par le fait que la période de travail à distance dans notre académie n'a pas, comme dans l'hexagone, été interrompue par de petites vacances. C'est pourquoi les vacances du mois de mai doivent être respectées.

- OUTILS NUMÉRIQUES UTILISÉS

il y a toujours des usages hors outils officiels car ceux préconisés continuent à poser des problèmes d'efficacité.

Tout particulièrement, ces outils officiels ne sont pas adaptés aux élèves porteurs de handicap ce qui oblige à recourir à des outils extérieurs plus performants. Le SG répond que malheureusement en cas de plainte de familles, l'utilisation des outils hors Éducation nationale, relève de la responsabilité de celui qui les utilise. Pour les élèves handicapés, il communiquera au Ministère le problème pour voir comment le régler.

- MATÉRIEL MIS À DISPOSITION DES FAMILLES

pour les collèges, la remise par le conseil départemental se poursuit en présentiel sous la responsabilité de la collectivité. Mais l'installation et la sécurisation des tablettes est à la charge des personnels de l'Éducation nationale. Certains personnels ont été fortement sollicités et le SG les remercie. Ce matériel pourra être conservé jusqu'à l'an prochain.

En lycée, les ordinateurs POP les plus anciens sont nombreux à être en panne : le SG contactera la Région pour trouver des solutions.

- TRANSMISSION DES COURS SUR SUPPORT PAPIER

la plateforme de la Poste a des limites dans les DOM : pas de système d'enveloppes T (pour les retours de devoirs par ex), les envois se feront par plis simples. L'organisation est donc toujours à affiner et le partenariat toujours en discussion.

Dans les EPLE, des coordonnateurs ont été désignés par les chefs d'établissement, ce sont la plupart du temps les documentalistes. Ils/elles sont chargé/es de centraliser et d'organiser ces distributions.

Le SG précise qu'il a été demandé aux chefs d'établissement de désigner un coordonnateur. La majorité s'est portée sur les personnels documentalistes mais il y a aussi d'autres catégories de personnels.

- EXAMENS

À l'intérieur de la cellule d'anticipation, un groupe composé d'IEN et d'IA-IPR est chargé de préparer l'organisation des examens.

Les conseils des classes d'examen seront très importants puisque en l'absence d'épreuves déjà passées ce sont les notes de l'année qui seront considérées comme notes d'examen. Les chefs d'établissement devront être vigilants sur leur organisation.

Ce sera donc sur la base du résultat des conseils de classe que les jurys d'examen devront prendre les décisions.

Le Ministère a décidé de maintenir le Bac de Français : le Rectorat s'engage à mettre en place toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité sanitaire.

« DÉ-CONFINEMENT »

OBJECTIF AFFICHÉ

Lutte contre la fracture scolaire amplifiée par le confinement.

Notre académie compterait 10000 élèves «perdus», 6000 dans le 1^{er} degré, 4000 dans le 2nd degré.

Mais la rentrée progressive ne doit pas concerner que les élèves coupés du numérique.

Face aux inquiétudes des organisations syndicales concernant la fin du confinement, le SG confirme qu'il y a aussi un comité de surveillance médicale à la Réunion qui étudie la problématique particulière de notre île.

La cellule d'anticipation a été créée pour préparer cette reprise et y travaille déjà.

Les modalités de la reprise à la Réunion à compter du 14 mai seront mieux connues d'ici une quinzaine de jours après concertation avec les organisations syndicales et les collectivités.

En attente du cadrage national, quelques principes sont énoncés : reprise progressive, groupes à effectifs réduits, nouveaux horaires, présence dans les établissements par rotation,...

Le SG rappelle que la reprise concernera tout le monde puisque l'école est obligatoire mais elle sera organisée par étapes avec des modalités particulières selon les élèves ciblés.

Pour la FSU : la priorité doit être sanitaire, le calendrier de reprise est prématuré, la «fracture scolaire» ne doit pas être le prétexte à une reprise économique. Il est souhaitable qu'elle soit précédée d'une pré-rentree des personnels d'abord et que ceux-ci soient préparés à l'accueil des élèves.

En outre, le ministère doit renoncer aux suppressions de postes et donner à l'académie les moyens nécessaires pour rattraper les retards à la rentrée prochaine.

N'hésitez pas à nous contacter si besoin